



Compte rendu de l'exercice 2023 des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public

Deuxième cercle

Modifié le	10 septembre 2024
Statut	Approuvé (séance du 18 septembre 2024 du Conseil-exécutif)
Classification	Non classifié

Table des matières

1.	Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics »	3
2.	Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle	6
	Aare Seeland Mobil AG (ASM)	6
	Berner Oberland Bahn (BOB)	9
	Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	12
	Musée historique de Berne	15
	Bühnen Bern	18
	Chemin de fer du Jura (CJ)	21
	Flughafen Bern AG	24
	Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc)	27
	Haute École Pédagogique BEJUNE	29
	Immobilien-gesellschaft Wankdorf AG (IWAG)	32
	Musée des Beaux-Arts de Berne	35
	Made in Bern SA (auparavant : BE! Tourismus SA)	38
	Messepark Bern AG	41
	MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	44
	RBS - Regionalverkehr Bern-Solothurn AG	47
	Réseau de l'Arc SA (RdA SA)	50
	Éditions scolaires plus SA	54
	SA Salines Suisses	57
	SA SelfFin Invest	61
	Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)	64
	Fondation Ballenberg	66
	STI Holding AG	69
	Swisslos	72
	Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation	75

1. Développements globaux dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics »

Les développements intervenus en 2023 dans les blocs « Formation », « Santé », « Culture » et « Transports publics » sont décrits ci-après. Il s'agit là de développements qui concernent dans la même mesure les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public relevant de chaque bloc.

Intitulé du bloc	Développements globaux
Formation Haute école spécialisée bernoise, Haute École Pédagogique, Université de Berne, Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc), Haute École Pédagogique BEJUNE	La croissance de la masse salariale résultant des mesures salariales prises par le canton pour compenser le renchérissement ainsi que la prise en charge d'engagements en matière de retraite ont entraîné une hausse des coûts pour les hautes écoles, hausse sur laquelle elles n'ont aucune influence. Depuis 2022, ces facteurs se sont traduits, en raison de résultats annuels négatifs, par un rapide effritement des réserves de l'Université et de la BFH, alors que la PHBern, déjà sans réserves, n'a pas pu en constituer. Cette hausse des coûts a été accentuée par des effectifs estudiantins élevés, conséquence de l'évolution démographique, par des difficultés en matière d'infrastructure et par d'autres facteurs sur lesquels les hautes écoles n'ont aucune prise. Une partie de cette hausse des coûts devrait être absorbée à moyen terme par l'évolution des revenus des hautes écoles (accords intercantonaux sur les hautes écoles, subventions de base de la Confédération, adaptations au renchérissement lors de l'octroi de fonds de tiers pour la recherche). En tant que canton responsable ou co-responsable, le canton de Berne devra également envisager l'adaptation du financement de base et des mandats de prestations de ses hautes écoles. Le renouvellement des mandats de prestations est prévu, selon les hautes écoles, en 2024 (en vigueur à partir de 2025) ou en 2025 (en vigueur à partir de 2026). Dans tous les cas, les hautes écoles devront maintenir leur gestion rigoureuse des coûts et rendre des comptes lors des processus de controlling.
Santé Réseau de l'Arc SA (RdA SA), auparavant : Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) ; Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)	Confrontés à des défis divers, les hôpitaux bernois ont connu une année 2023 difficile. Les coûts de personnel croissants dus aux augmentations salariales et à la main-d'œuvre temporaire, la flambée des coûts de l'énergie, du matériel et des biens médicaux, les pénuries sporadiques dans l'approvisionnement et le renchérissement sont autant de facteurs qui pèsent sur les hôpitaux, outre les coûts de capital en hausse destinés au (re-)financement des projets d'infrastructure (bâtiments, technique médicale et système d'informations cliniques) et à la garantie des liquidités. Par ailleurs, l'insécurité financière grandit en raison de retards dans les adaptations des tarifs hospitaliers, lesquels ne couvrent pas les frais, de structures tarifaires archaïques pour les soins ambulatoires en milieu hospitalier ainsi que de diverses procédures de fixation tarifaire. À cela se sont ajoutés la pénurie persistante de main-d'œuvre qualifiée et les enjeux du

développement progressif du virage ambulatoire et de la transition numérique. Aucun des hôpitaux n'atteint une rentabilité suffisante et, à l'exception d'un seul, tous présentent des comptes annuels négatifs. Les perspectives d'amélioration à court terme sont faibles et il faut également s'attendre à ce que le contexte demeure difficile ces prochaines années. Étant donné que les cantons sont responsables de la couverture en soins médicaux de la population, il leur arrive de plus en plus souvent de devoir décider de venir ou non en aide aux hôpitaux et, si oui, comment. Partout en Suisse, les cantons ont lancé des plans de sauvetage ou sont en train d'en envisager. À l'été 2024, le Grand Conseil a décidé, dans le contexte de l'évolution préoccupante de la situation au sein des SPU, l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 100 millions assorti de charges afin d'assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés au moyen de prêts avec intérêts et de cautionnements. Le Grand Conseil entend ainsi apporter sa contribution à la garantie de la couverture des besoins en soins. Dans le même temps, les sociétés hospitalières sont priées de vérifier que leur structure et leur plan d'investissements sont finançables, de définir leur rôle au sein des régions de soins conformément au modèle *hub and spoke* et de mettre en œuvre des mesures durables d'amélioration des résultats en ajustant leur offre et en modernisant leur structure organisationnelle, et ce dans le but de relever les défis auxquels ils doivent faire face.

Des améliorations sont attendues à moyen terme grâce au remplacement de TARMED, devenu obsolète, et à une adaptation plus rapide des tarifs, en particulier dans le domaine ambulatoire. En effet, le nouveau tarif médical ambulatoire TARDOC et les forfaits ambulatoires introduits à partir du 1^{er} janvier 2026 permettront de combler certaines lacunes financières dans les soins ambulatoires en milieu hospitalier. Vu l'application du principe de la neutralité des coûts pendant les trois années qui suivent l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs ambulatoires, ces mesures d'amélioration ne porteront cependant leurs fruits qu'à moyen terme. Dans un premier temps, il est possible que ces ajustements détériorent encore davantage les liquidités des établissements concernés, en raison d'un éventuel retard de facturation.

Culture Musée historique de Berne, Bühnen Bern, Musée des Beaux-Arts de Berne, Fondation Ballenberg, Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation	Toutes les institutions culturelles ont d'importants projets de construction ou d'investissement en cours ou en planification. Le nombre de visiteuses et visiteurs est revenu au niveau d'avant la pandémie de COVID-19.
Transports publics BLS SA (y compris. BLS Netz AG), Aare Seeland Mobil SA, Berner Oberland Bahn (BOB), Chemin de fer du Jura (CJ), MOB – Compagnie de chemin de fer	Révision de la loi sur le transport de voyageurs : En décembre 2023, le Parlement a achevé la révision de la loi sur le transport de voyageurs. Suite à cela, plusieurs ordonnances ont été modifiées. Les nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur à partir du second semestre 2024. Elles permettent de créer plus de clarté, de transparence et d'efficacité dans le transport régional de voyageurs.

Montreux Oberland bernois SA, Regio-
nalverkehr Bern-Solothurn AG (RBS),
STI Beteiligungen AG

Prolongation de l'arrêté sur l'offre et du crédit-cadre d'investissement 2022-2025 jusqu'à fin 2026 :

Lors de la session de mars 2024, le Grand Conseil a approuvé la prolongation des deux arrêtés sur les transports publics. C'est une modification au niveau fédéral qui a rendu nécessaire cette prolongation. Les arrêtés servent de base pour la commande de l'offre de transports publics en trafic régional et local et pour l'octroi de subventions d'investissement à des projets de transports publics.

Guidance :

À l'issue des affaires de subventions dans les transports publics, l'OFT a édicté plusieurs directives (« guidance ») visant à clarifier la procédure de commande. Les entreprises de transport sont maintenant appelées à garantir la mise en œuvre correcte de ces directives.

Étape d'aménagement :

Dans l'optique d'une planification évolutive, le système ferroviaire suisse est aménagé progressivement. Dans le paquet le plus récent, l'étape d'aménagement 2035 (EA 2035), le Parlement a approuvé en 2019 des investissements à hauteur de 12,89 milliards de francs. Ces investissements permettent de continuer à étoffer l'offre tant pour le trafic grandes lignes que pour le réseau RER afin de tenir compte de la forte augmentation de la demande, et de réaliser des travaux d'aménagement pour les chemins de fer privés et le transport de marchandises.

Énergie :

Concernant les prix de l'énergie, la tendance est à l'apaisement. Certaines entreprises de transport ont toutefois conclu des contrats à une période où les prix étaient encore plus élevés. Pour cette raison, toutes les entreprises de transport ne peuvent pas encore bénéficier de la baisse des prix à l'heure actuelle.

Les organisations chargées de tâches publiques et les participations relevant de l'intérêt public des premier et deuxième cercles conformément à l'annexe 1 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques qui sont mentionnées ci-après n'ont été affectées à aucun des blocs susmentionnés : Bedag informatique SA, Banque cantonale bernoise BCBE SA, Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), Caisse de pension bernoise (CPB), BKW SA, Assurance immobilière Berne (AIB), Banque nationale suisse, Made in Bern AG, Fondation bernoise de crédit agricole, Flughafen Bern AG, Immobiliengesellschaft Wankdorf AG (IWAG), Messepark Bern AG, SA Salines Suisses, SA SelfFin Invest, Swisslos, Editions scolaires plus SA

2. Compte rendu des organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public du deuxième cercle

Entreprise / Institution **Aare Seeland Mobil AG (ASM)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement de l'ASM : augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes parmi les cadres
-------------------------------	---

Forme juridique	Société anonyme de droit privé
-----------------	--------------------------------

Membres de l'organe de direction stratégique	Rolf Riechsteiner (président du conseil d'administration) Martin Bütikofer (vice-président du conseil d'administration) Véronique Marie Gigon Matthias Daniel Gygax Peter Haudenschild Reto Müller Barbara Schwickert Rick Straub
--	--

Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Rick Straub
---	-------------

Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fredy Miller
--	--------------

Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général
--------------------------------	--

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 239,9 (année précédente : 246,5)
---	---

Ampleur de l'engagement financier	– Participation : CHF 3,9 millions (valeur nominale), 37,94 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics : – Total : CHF 45,25 millions – Canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 12,72 millions – Prêts : - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 65,91 millions – remboursables : CHF 1,65 million – remboursables à certaines conditions : CHF 64,26 millions
-----------------------------------	---

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	64,24	65,08	
	Charges d'exploitation (mio. CHF)	62,73	62,66	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	1,51	2,42	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	0,468	1,53	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'adminis- tration	2	6	8
	Direction	0	8	8
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		60	59
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration		15	16
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)		6	6
	Total des rémunérations versées à la direc- tion		1 795	1846
	Rémunération du/de la président-e de la di- rection		352	365
	Rémunération moyenne par membre de la direction		206	212
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Pas de variation importante par rapport à l'année précédente.			
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de direc- tion stratégique et opéra- tionnelle conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouver- nance	asm respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			
Autres catégories d'ac- tionnaires importantes	– Confédération suisse : 36,23 % du capital-actions – Communes : 14,59 % du capital-actions – Canton de Soleure : 3,36 % du capital-actions			

- Privés : 2,77 % du capital-actions
- Actions propres : 0,88 % du capital-actions
- Actions non converties : 4,23 % du capital-actions

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
------------------------	--

Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2023. ASM SA déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.
--------------------------------	--

Entreprise / Institution **Berner Oberland Bahn (BOB)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Desserte en transports publics d'importantes destinations touristiques internationales – Renforcement du BOB : augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes parmi les cadres
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	David-André Beeler, président Peter Balmer, vice-président Susanne Oertli, personne de confiance Confédération Andrea Schmid-Hess Martin Schmied Bettina Zinnert Cornelia Hofstetter
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Cornelia Hofstetter
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Kessler
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 142 (année précédente : 136)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation : CHF 4,2 millions (valeur nominale), 34,34 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics : – Total : CHF 15,89 millions – Canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 3,54 millions – Prêts : - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 44,94 millions – remboursables : CHF 0,00 million – remboursables à certaines conditions : CHF 44,94 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	50,31	52,0

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	30,59	34,92	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	8,49	3,51	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	7,79	2,63	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	4	3	7
	Direction	0	6	6
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	161	177	
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	34	47,8	
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	23	25,3	
	Total des rémunérations versées à la direction (6 membres)	392	402,9	
	Rémunération du/de la président-e de la direction	102	105,7	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	65	67,2	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucune modification du système de rémunération. La variation s'explique par la charge de travail supplémentaire durant l'année sous rapport.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance	asm respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			
Autres catégories d'actionnaires importantes	– Confédération suisse : 35,65 % du capital-actions – Rolly Fly SA Holding, Coire : 13,05 % du capital-actions – Jungfraubahn Holding AG, Interlaken : 8,13 % du capital-actions – Campden Development SA, British Virgin Islands : 3,23 % du capital-actions			

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Les BOB déclarent respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Sur mandat du canton, la CAB est responsable de la mise en œuvre des mesures d'améliorations structurelles (octroi de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations). Cette délégation de tâches se base sur l'article 45, alinéa 2 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) et sur l'article 19 de l'ordonnance du 5 novembre 1997 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OASA; RSB 910.113). Les détails de la délégation de tâches sont réglés dans une convention de prestations (CP) entre l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et la CAB. Ces subventions aux investissements permettent de soutenir le développement et le maintien de structures compétitives dans le domaine de l'agriculture. En outre, en vertu de l'article 46 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo ; RSB 921.111), la CAB exécute les crédits forestiers sur mandat de l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN).
Forme juridique	Fondation conformément aux articles 80 ss CC
Membres de l'organe de direction stratégique	Ulrich Stoller (président) Etienne Klopfenstein Susanne Remund Stefan Schumacher Christoph Fankhauser Michael Gysi Kurt Stauffer
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Michael Gysi
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Hans Oesch
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'agriculture et de la nature

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 2,8 (année précédente : 2,55)
Ampleur de l'engagement financier	Conformément à l'article 86 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1), les cantons couvrent les pertes consécutives à l'octroi de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations accordés par la Confédération. La responsabilité subsidiaire du canton de Berne pour les risques de défaillance vis-à-vis de la Confédération s'élevait fin 2023 à environ 442 millions de francs. Les moyens cantonaux versés au fonds d'aides aux exploitations s'élevaient fin 2023 à environ 7,78 millions de francs. Pendant l'année sous revue, le canton de Berne a indemnisé les frais administratifs de la CAB conformément à la convention de prestations

à hauteur de CHF 426 349. Des données complémentaires sont disponibles dans le rapport de gestion 2023 de la CAB¹.

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Moyens fédéraux (y c. forestiers) (mio CHF)	441,85	441,99	
	Nouveaux crédits approuvés	271	317	
	Montant total des crédits approuvés (mio CHF)	67,42	86,57	
	Montant moyen des crédits	248 800	273 100	
	Crédits payés (mio CHF)	56,27	60,0	
	Remboursements (mio CHF)	48,8	47,9	
	État du fonds de couverture des défaillances	1 345 267	1 351 335	
	Défaillances de crédit	0	0	
	Interruptions de remboursements octroyées	23	35	
	Prolongations du délai de paiement	32	19	
	<i>dont prolongations du délai de paiement</i>	<i>14</i>	<i>5</i>	
	<i>dont reports de la 1^{re} tranche d'amortissement</i>	<i>18</i>	<i>14</i>	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil de fondation	1	6	7
	Direction	-	2	2

¹ Consultable en allemand sous : <https://www.weu.be/ch/de/start/themen/landwirtschaft/hochbau-kredite/bernische-stiftung-fuer-agrarkredite.html>

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (avec cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation	23,0	25,4
	Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation	9,1	10,4
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	2,3	2,5
	Total des rémunérations versées à la direction	248,1	253,9
	Rémunération du/de la président·e de la direction	167,2	176,2
	Rémunération moyenne par membre de la direction	124,0	126,9
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les rémunérations des organes de direction stratégique et opérationnelle n'ont pas subi de modifications importantes. Les frais supplémentaires proviennent notamment des mesures salariales (compensation du renchérissement, augmentations de salaire, primes de performance), qui se basent sur les mesures du canton de Berne et sont conformes à la convention de prestations.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques	D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 6 novembre 2023, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Aucune		
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 28 mars 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	Ne s'applique pas car la CAB ne compte que quatre collaboratrices et collaborateurs.		

Entreprise / institution **Musée historique de Berne**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Luc Mentha (président) Dr. Christophe von Werdt Hans Georg Brunner Hans Ulrich Glarner Annegret Hebeisen-Christen Daniel Kramer Ester Meier Dr. Jürg Wichtermann
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Luc Mentha Hans Ulrich Glarner
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Thomas Pauli-Gabi
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 61,4 (année précédente : 66,4)
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation : CHF 2 384 666 (année précédente : CHF 2 384 666) Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 365 000

(Contribution à un projet de transformation [mesures de soutien prévues
dans le domaine de la culture selon la loi fédérale COVID-19] : CHF
50 000, dont part cantonale : CHF 25 000)

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nb total de visi- teurs·euses , y c. lors de manifestations	138 749	134 411
dont visiteurs·euses de l'exposition permanente	46 709	61 109
dont visiteurs·euses des expositions temporaires	70 300	48 196
Nb d'expositions tempo- raires présentées	4	4
Nb de visites guidées	984	955
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	41,3 %	44,2 %
Charges totales (CHF)	12 161 106	12 757 661
Bénéfice sur l'année (CHF)	14 793	15 351

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et straté-
gique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fonda- tion	3	5	8
Direction	4	4	8

Présentation des rémuné-
rations des organes de di-
rection opérationnelle et
stratégique

Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil de fondation	20	20
Rémunération du/de la président·e du con- seil de fondation	20	20
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direc- tion	1 014	1 272

	Rémunération du/de la président·e de la direction	263	267
	Rémunération moyenne par membre de la direction	170	159
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les deux membres supplémentaires nommés au sein de la direction le 1 ^{er} septembre 2022 n'ont pas encore été pris en compte dans le rapport sur les rémunérations.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements donnés par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 5 juillet 2023, le Musée historique de Berne applique les principes directeurs de la rémunération de l'organe de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		
Autres organes importants impliqués	La commune bourgeoise de Berne, la Ville de Berne, les autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et le Musée historique de Berne. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2018 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par le Musée historique de Berne, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

Entreprise / Institution **Bühnen Bern**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton Encouragement des activités culturelles
Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton.
Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées.

Forme juridique Fondation

Membres de l'organe de direction stratégique Nadine Borter (présidente)
Michael Kaufmann
Matthias Kuhn
Sibyl Matter
Ursula Nold
Andreas Reber
Ueli Studer

Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique Michael Kaufmann

Présidence de l'organe de direction opérationnelle Florian Scholz

Direction et office compétents Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT) Année sous rapport : 346,5 (année précédente : 346)
À cela s'ajoutent environ 250 artistes invités et intérimaires par saison, dont les heures de travail ne sont pas converties en EPT.

Ampleur de l'engagement financier Subvention d'exploitation de CHF 15 446 000 pour l'exercice 2022-2023 (exercice 2021-2022 : CHF 15 440 000), moins remboursement des subventions d'exploitation de l'année précédente (CHF –117 874) en raison du non-respect de la convention de prestations² durant la pandémie de COVID-19.

² En ce qui concerne le nombre de visiteuses et visiteurs et le degré de couverture des coûts

(Contribution à un projet de transformation [mesures de soutien définies pour le secteur de la culture dans le cadre de la loi fédérale COVID-19] de CHF 155 500, dont part cantonale de CHF 77 750)

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente 2021-2022	Année sous rapport 2022-2023
Nb de représentations	424	461
Nb de visiteurs·euses (places occupées sans les représenta- tions données à d'autres endroits)	102 316	134 387
Degré de couverture des coûts	19,48 %	23 %
Charges totales (CHF)	48 014 832	46 688 195
Bénéfice sur l'année (CHF)	0	0

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et straté-
gique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fonda- tion	3	4	7
Direction	2	8	10

Présentation des rému-
nérations des organes de
direction opérationnelle
et stratégique

Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances so- ciales)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
Total des rémunérations versées au con- seil de fondation	30	30
Rémunération du/de la président·e du con- seil de fondation	30	30
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la prési- dent·e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direc- tion	1 766	1 845
Rémunération du/de la président·e de la di- rection	300	301
Rémunération moyenne par membre de la direction	176	184

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements donnés par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 18 décembre 2023, la fondation Bühnen Bern applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.
Autres organes importants impliqués	Ville de Berne, autres communes de la Conférence régionale de Berne-Mittelland
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et la fondation Bühnen Bern. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2023 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par Bühnen Bern, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution **Chemin de fer du Jura (CJ)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement des CJ : augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes parmi les cadres
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	François-Xavier Boillat (président jusqu'au 30 juin 2023) Géraldine Beuchat-Willemin (présidente à partir du 1 ^{er} juillet 2023) Pierre André Meyrat (vice-président à partir du 1 ^{er} juillet 2023) Jean Christophe Schwaab Nathalie Guex Jean-Daniel Jeanneret Charles Juillard (à partir du 1 ^{er} mai 2023) François Gatabin (à partir du 1 ^{er} juillet 2023)
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Nathalie Guex
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Jean-Frédéric Python
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 181,5 (année précédente : 168)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation : CHF 1,6 million, 14,5 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics : – Total : CHF 28,77 millions – Canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 2,00 millions – Prêts : - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 10,28 millions – remboursables : CHF 0,18 million – remboursables à certaines conditions : CHF 10,10 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	38,30	41,65

	Charges d'exploita- tion (mio. CHF)	37,62	40,99	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	196 567	206 857	
	Bénéfice annuel (CHF)	196 567	206 857	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'adminis- tration	2	5	7
	Direction	3	6	9
Présentation des rému- nérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
	Total des rémunérations versées au con- seil d'administration		69	69
	Rémunération du/de la président-e du con- seil d'administration		20	20
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la prési- dent-e)		8,2	8,3
	Total des rémunérations versées à la direc- tion ³		2 013	1840
	Rémunération du/de la président-e de la di- rection ⁴		263	263
Rémunération moyenne par membre de la direction		223	204	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Les variations de rémunération de la direction par rapport à l'année pré- cédente s'expliquent par le fait qu'en 2022, suite à un départ en retraite, la direction a compté une personne supplémentaire pendant 2 mois. En 2022 également, les jours de vacances non pris avaient par ailleurs été comptabilisés dans la rémunération. Cela n'est plus le cas à partir de 2023.			
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de di- rection stratégique et opérationnelle conformé- ment au chiffre 13 des	Les CJ respectent les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			

³ Total pour la direction : y c. jours de vacances non pris, 2021 CHF 120 854, 2022 CHF 146 728.

⁴ Président de la direction : y c. jours de vacances non pris, 2021 CHF 93 183, 2022 CHF 93 514

lignes directrices sur la gouvernance

Autres catégories d'ac- tionnaires importantes

- Confédération suisse : 33,39 % du capital-actions
- Canton du Jura : 36,71 % du capital-actions
- Communes : 10 % du capital-actions
- Privés : 5,37 % du capital-actions
- Canton de Neuchâtel : 0,07 % du capital-actions

Instrument de pilotage

Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)

Analyse de l'égalité salariale

La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Les CJ déclarent respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Flughafen Bern AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	L'aéroport de Berne constitue une infrastructure au service de l'économie. Répondant aux besoins du trafic de ligne et charter, de l'aviation d'affaires, de l'aviation générale (dont les vols relevant de la base fédérale, les vols de sauvetage et les vols de formation), il joue un rôle majeur pour l'économie et la société dans le canton de Berne et au sein de la Région capitale suisse, également dans le domaine hors aviation.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Urs Ryf (président) Alexandre Schmidt Patrik Steiner Sebastian Friess Adrian Studer Marcel Zuckschwerdt Andrea Wucher Helene Niedhart
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Sebastian Friess
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ryf
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 48,0 (année précédente : 45,0)		
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 14,3 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 300 000 (2,1 %)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (mio CHF)	18,0	18,5
	Chiffre d'affaires (mio CHF)	6,7	7,0
	Résultat de l'entreprise (mio CHF)	0,1	0,1
	Produit de l'exploitation de l'aéroport (mio CHF)	6,4	6,6

	Nombre annuel de mouvements aériens commerciaux	8 505	8 771	
	Nombre annuel de mouvements aériens non commerciaux	44 191	40 935	
	Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien commercial	43 759	52 844	
	Nombre de passagères et passagers par an dans le transport aérien non commercial	6 415	6 722	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	6	8
	Direction	0	3	3
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		52	63
	Rémunération du/de la président·e du CA		28	26
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)		3	5
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction		401	628
	Rémunération du/de la président·e de la direction		269	287
	Rémunération moyenne par membre de la direction		201	209
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	- Le conseil d'administration a tenu plus de séances en 2023 que l'année précédente. Il en a résulté des indemnités plus élevées. - Un nouveau membre a été recruté au sein de la direction, ce qui a fait augmenter la masse salariale. - Par ailleurs, les rémunérations des membres de la direction comprennent une faible part variable qui se base sur le flux de trésorerie.			

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques

D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 4 avril 2024, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.

Autres catégories d'actionnaires importantes	Entreprises (78 %), particuliers (13 %), communes/cantons (7,3 %), associations (1,7 %)
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 1 ^{er} février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 1 ^{er} février 2023).
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.

Entreprise / Institution **Haute École ARC Neuchâtel, Berne, Jura (HE-Arc)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Offre de formations tertiaires aux francophones du canton de Berne – Développement d'une dynamique de proximité entre les formations et le milieu économique et industriel régional
Forme juridique	Convention intercantonale, établissement intercantonal de droit public
Membres de l'organe de direction stratégique	Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura (président) Crystal Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel Christine Häslér, conseillère d'État du canton de Berne
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häslér
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Brigitte Bachelard, directrice générale
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année 2023 : 361 (année précédente : 363 ⁵)
Ampleur de l'engagement financier	Engagement BE : CHF 12,53 mio. ⁶ (année précédente : CHF 12,44 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nombre d'étudiantes et d'étudiants en formation de base HES-SO	21 011 (751 étudiant·e·s bernois·e·s)	20 644 (713 étudiant·e·s bernois·e·s)
dont HE-Arc	1640 (323 étudiant·e·s bernois·e·s)	1576 (315 étudiant·e·s bernois·e·s)

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Comité stratégique	2	1	3
Direction générale	3	4	7

⁵ Source : rapport de gestion 2023 de la HE-Arc

⁶ Source : comptes annuels 2023 provisoires de la HE-Arc

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au comité stratégique ⁷	0	0
	Rémunération du/de la président·e du comité stratégique	0	0
	Rémunération moyenne par membre du comité stratégique (sans le/la président·e)	0	0
	Total des rémunérations versées à la direction générale	1275	1297
	Rémunération du/de la président·e de la direction générale	198	202
	Rémunération moyenne par membre de la direction générale	182	185
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	La Haute Ecole Arc a son siège à Neuchâtel. C'est donc le barème de ce canton qui est appliqué pour la rémunération du personnel de la haute école. Il n'est par conséquent possible d'indiquer si les principes directeurs du canton de Berne pour la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle sont respectés. Dans le cadre de la révision des comptes de la HE-Arc, l'organe de révision n'a jusqu'à présent jamais relevé une rémunération excessive. On peut donc partir du principe que les modalités de rémunération des organes stratégiques et opérationnels à la HE-Arc correspondent aux principes directeurs fixés par le canton de Berne.		
Autres organes importants impliqués	Canton de Neuchâtel Canton du Jura		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques, car tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre 9.5 des Lignes directrices sont contenus dans la convention HE-Arc ainsi que dans le contrat de prestations conclu entre les trois cantons compétents et la HE-Arc. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 21 novembre 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par la HE-Arc, l'égalité salariale est respectée.		

⁷ Le comité stratégique se compose des conseillers d'Etat et ministre en charge de la formation cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Ils ne sont pas indemnisés pour leur participation au comité stratégique.

Entreprise / Institution **Haute École Pédagogique BEJUNE**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Offre de formation aux métiers de l'enseignement s'adressant aux étudiant·e·s francophones du canton de Berne, niveaux préscolaire et primaire, secondaire 1 et 2, pédagogie spécialisée et formation continue.
Forme juridique	Concordat intercantonal, établissement intercantonal de droit public
Membres de l'organe de direction stratégique	Christine Häslér, conseillère d'État du canton de Berne (présidente) Martial Courtet, conseiller d'État du canton du Jura Crystel Graf, conseillère d'État du canton de Neuchâtel
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christine Häslér
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Maxime Zuber, recteur
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de l'enseignement supérieur

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 128,5 (année précédente : 132,2)
Ampleur de l'engagement financier	– Contribution BE au fonctionnement de la HEP : CHF 5,55 mio. (année précédente : CHF 5,66 mio.) – Engagement BE pour les formatrices et formateurs en établissement : CHF 0,45 mio. (année précédente : CHF 0,47 mio.) – Enveloppe pour le mandat de prestations relatif à la formation continue des enseignantes et enseignants (frais préciputaires) : CHF 0,29 mio. (année précédente : CHF 0,5 mio.) – Frais annexes pour le site de Bienne : CHF 0,31 mio. (année précédente : CHF 0,31 mio.)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nombre d'étudiant·e·s formation de base	596	601
dont BE	133	143
Nombre d'étudiant·e·s formation continue ⁸	242	214
dont BE	63	65

⁸ Formations sanctionnées par un certificat ou une attestation et PIRACEF (« Programme intercantonal Romand de formation des enseignants en Activités Créatrices et en Économie Familiale »)

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Comité stratégique	2	1	3
Rectorat	2	1	3

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration ⁹		0	0
Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration		0	0
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)		0	0
Total des rémunérations versées au rectorat		569	565
Rémunération du/de la président·e du rectorat		199	202
Rémunération moyenne par membre du rectorat		190	188

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif.
---	---------------------------

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	La HEP-BEJUNE a son siège à Delémont. C'est donc le barème du canton du Jura qui est appliqué pour la rémunération du personnel de la haute école. Il n'est par conséquent possible d'indiquer si les principes directeurs du canton de Berne pour la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle sont respectés. Dans le cadre de la révision des comptes de la HEP-BEJUNE, l'organe de révision n'a jusqu'à présent jamais relevé de rémunération excessive. On peut donc partir du principe que les modalités de rémunération des organes stratégiques et opérationnels à la HEP-BEJUNE correspondent aux principes directeurs fixés par le canton de Berne.
--	---

Autres organes importants impliqués	Canton de Neuchâtel Canton du Jura
-------------------------------------	---------------------------------------

Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire distincte du mandat de prestations en vertu du chiffre 9 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques car, d'après la Direction de l'instruction publique et de la culture, tous les éléments que doit comprendre une telle stratégie selon le chiffre 9.5 des Lignes directrices sont contenus
------------------------	---

⁹ La HEP-BEJUNE n'a ni conseil d'administration, ni conseil de fondation. Sa conduite stratégique est assurée par le comité stratégique, l'organe suprême de la haute école (art. 26 du concordat HEP-BEJUNE). Cet organe se compose de la cheffe ou du chef de département en charge du dossier HEP de chaque canton signataire (art. 25, al. 2 du concordat HEP-BEJUNE).

dans le concordat HEP-BEJUNE ainsi que dans le contrat de prestations
conclu entre les trois cantons compétents et la HEP-BEJUNE.
Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le
21 novembre 2022).

Analyse de l'égalité
salariale

La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les
informations fournies par la HEP-BEJUNE, l'égalité salariale est respec-
tée.

Entreprise / Institution **Immobilien-gesellschaft Wankdorf AG (IWAG)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	L'IWAG administre en qualité de propriétaire l'immeuble sis au Schermenweg 5 à Berne. Le canton de Berne bénéficie de conditions de location intéressantes pour ces locaux qui accueillent plusieurs centaines de postes de travail.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Hans-Ulrich Kuhn (président jusqu'à l'assemblée générale du 7 juin 2023) Lorenz Held (président à partir de l'assemblée générale du 7 juin 2023) Stephan Breuer Markus Wyss Reto Marc Zurbuchen Bruno Zurlinden
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Hans-Ulrich Kuhn (jusqu'à l'assemblée générale du 7 juin 2023) Lorenz Held (à partir de l'assemblée générale du 7 juin 2023) Stephan Breuer Markus Wyss
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La direction des affaires est confiée à l'étude notariale « Haussener und Partner Notare », représentée par Mme Flora Haussener, à Berne.
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	0
Ampleur de l'engagement financier	– Participation du canton de Berne au capital social de CHF 1,8 million : CHF 1,2 million, soit 66,7 % (actionnaire majoritaire) – Revenus des dividendes pour le canton : CHF 0,6 million (CHF 0,6 mio en 2021)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Bénéfice annuel (mio CHF)	0,954	0,993
	Revenus des biens-fonds (mio CHF)	2,069	2,069
	Charges d'exploitation (mio CHF)	0,667	0,656
	Degré de liquidités 2	859,7 %	783,2 %
	Degré de couverture des immobilisations 2	223,0 %	243,3 %

	Part de capitaux propres	93,2 %	91,9 %	
	Taux de locaux vacants	0,02 %	0,08 %	
	Loyer (prix Ø par m²)	CHF 116	CHF 116	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	0	5	5
	Direction	La direction de l'IWAG est confiée à une étude notariale. C'est une femme qui assume ce mandat.		
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers CHF (sans jetons de présence [CHF 250 / séance] ni rémunérations versées aux membres de la Commission de construction, mais avec les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente ¹⁰	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		43	43
	Rémunération du·de la président·e du conseil d'administration		10	10
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le·la président·e)		8	8
	Total des rémunérations versées à la direction		74	74
	Rémunération du·de la président·e de la direction		-	-
	Rémunération moyenne par membre de la direction		-	-
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart n'est à signaler par rapport à 2021.			
Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	Les rémunérations versées en 2023 sont conformes aux principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices.			

¹⁰ Y compris versements additionnels 2020 (concerne uniquement le conseil d'administration)

Autres catégories d'actionnaires importantes	– Autohalle Kasinoplatz AG (22,22 %) – BELWAG AG (11,11 %)
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La société IWAG n'a pas d'employé·e. Sa direction est confiée à une étude notariale.

Entreprise / Institution

Musée des Beaux-Arts de Berne

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Alex Wassmer Janine Aebi-Müller Dr. Marcel Brühlhart Franziska Burkhardt Mark Ineichen Peter Keller Franz Krähenbühl Barbara Luginbühl-Sieber Ueli Winzenried
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Dr. Marcel Brühlhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 43,76 (année précédente : 43,85) (rémunération au mois), 12,53 (rémunération à l'heure)
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 350 000 (année précédente : CHF 6 250 000)

Subvention pour la remise en état des bâtiments et la construction d'un bâtiment de remplacement : CHF 129 560 (année précédente : CHF 200 000)
Subvention au titre des expositions de portée internationale : CHF 140 500 (année précédente : CHF 29 800)
Perception anticipée d'un crédit d'étude pour une construction de remplacement : CHF 300 000

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Nb de visiteurs·euses	82 979	99 787
Nb de manifestations liées à des expositions (introductions, visites guidées, entretiens avec des artistes, observation d'images, ateliers)	194	155
Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	26,8 %	39,0 % ¹¹
Charges totales (CHF)	7 925 398	8 455 718
Résultat annuel (CHF)	52 157	26 904

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et stratégique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	3	7	10
Direction	3	2	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique

Rémunérations en CHF milliers ¹² (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président·e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	29	29
Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation (50 %)	29	29
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	0	0
Total des rémunérations versées à la direction (50 %)	550	578
Rémunération du/de la président·e de la direction (50 %)	151	159

¹¹ Valeur plus élevée en raison d'un effet unique dû au passage à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC

¹² Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %)	110	116
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif.		
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de direc- tion stratégique et opéra- tionnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes di- rectrices	Selon les renseignements donnés par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 5 juillet 2023, le Musée des Beaux-Arts de Berne applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		
Autres organes impor- tants impliqués	Aucune		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les élé- ments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et le Musée des Beaux-Arts de Berne. Stratégie de surveillance approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022 et mise à jour le 6 mars 2023.		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Musée des Beaux-Arts de Berne, les obliga- tions légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

Entreprise / Institution **Made in Bern SA** (auparavant : BE! Tourismus SA)

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	En vertu de l'article 4a de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211), le canton fonde et gère avec les destinations une société pour la prospection du marché. Made in Bern SA a pour but une prospection générale du marché, englobant toutes les destinations. La société peut assumer d'autres tâches dans le cadre de la promotion du site économique et touristique.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) Andrea Wucher Alexander Rufibach Urs Kessler André Lüthi Lukas Eichenberger Oliver Waser
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Patrik Scherrer (président du conseil d'administration) André Lüthi Andrea Wucher
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Pascale Berclaz
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 6,6 (année précédente : 6,8)		
Ampleur de l'engagement financier	Part du canton de Berne : CHF 147 000 (49 %) Subvention d'exploitation : CHF 2,3 millions (ACE 760/2023)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (mio CHF)	1,6	1,6
	Produit d'exploitation (mio CHF)	5,1	5,0
	Résultat de l'entreprise (CHF)	54 476	32 795
	Nombre de nuitées	5 449 304	6 195 646
	Moyens à libre disposition (mio CHF)	4,0	4,0

	Affectation des moyens selon les marchés (parts)			
	CH	58	56	
	Europe	34	34	
	Autres continents	8	10	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et straté- gique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'adminis- tration	1	6	7
	Direction	1	0	1
Présentation des rému- nérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérati- ons année précédente	Rémunérati- ons année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		62	60
	Rémunération du/de la président·e du CA		18	18
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)		7	7
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction		190	197
	Rémunération du/de la président·e de la di- rection		190	197
	Rémunération moyenne par membre de la direction		190	197
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Il n'y a pas d'écart significatif.			
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de di- rection stratégique et opérationnelle conformé- ment au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entre- prises publiques	D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 4 avril 2024, les principes di- recteurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opé- rationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.			
Autres catégories d'ac- tionnaires importantes	Destinations Interlaken, Jungfrauregion, Tourismus Adelboden Lenk Kan- dersteg, Gstaad Saanenland, Berne, Jura/Pays des Trois-Lacs.			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 fé- vrier 2023)			

Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).

Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car le nombre de collaboratrices et collaborateurs est inférieur à 100.
--------------------------------	--

Entreprise / Institution **Messepark Bern AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société Messepark Bern AG est propriétaire des halles d'exposition ainsi que de l'espace extérieur du site de BERNEXPO. En vertu de l'article 1, alinéa 2 de la loi du 26 avril 2005 sur la participation à la société Messepark Bern AG (LPMB ; RSB 901.41), la participation doit permettre de favoriser l'exploitation, l'entretien, l'agrandissement et l'amélioration de l'infrastructure du site d'expositions de Berne.
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Andrea Wucher (présidente) Dominique Schmid Rebecca Kull Markus Wyss Angelo Egli Armin Berchtold Giorgio Albisetti
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	-
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Philippe Müller, Von Graffenried Liegenschaften AG
Direction et office compétents	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Office de l'économie

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	La société Messepark Bern AG n'emploie aucun collaborateur.		
Ampleur de l'engagement financier	Capital-actions, total : CHF 62,2 millions (valeur nominale) Part du canton de Berne : CHF 3,4 millions (5,47 %) Subvention d'investissement promise de CHF 15 millions au maximum pour la construction de la nouvelle halle des fêtes de Berne (plan de versement provisoire : 2023 CHF 4,2 mio, 2024 CHF 6,2 mio, 2025 CHF 1,6 mio, versement final CHF 3,0 mio)		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Total du bilan (CHF mio)	63,8	87,3
	Chiffre d'affaires (CHF mio)	5,6	5,2
	Résultat de l'entreprise (CHF mio)	1,4	0,8
	Chiffre d'affaires locatif (mio CHF)	5,51	5,14

	Valeur des immobilisations corporelles (mio CHF)	58,3	83,5	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	5	7
	Direction	-	1	1
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		52,5	180
	Rémunération du/de la président·e du CA		52,5	40
	Rémunération moyenne par membre du CA (sans le/la président·e du CA)		0	20
	Total des rémunérations versées aux membres de la direction		35	35
	Rémunération du/de la président·e de la direction		35	35
	Rémunération moyenne par membre de la direction		35	35
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	La rémunération pour la présidence du CA a baissé par rapport à l'année précédente à la suite de changements au niveau du personnel. Les autres membres du CA ont touché pour la première fois un honoraire de 20 000 francs par personne à titre d'indemnisation ordinaire. La rémunération du CA a été introduite pendant l'exercice 2023 dans le contexte d'une rémunération équitable des prestations. Avant 2023, il n'était pas possible de rémunérer le CA à cause d'une limitation statutaire ; celle-ci a été supprimée lors de l'AG ordinaire 2023, à l'occasion d'une révision des statuts.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques	D'après les renseignements fournis par l'organe de direction stratégique dans le cadre de l'entretien de controlling du 4 avril 2024, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle indiqués au chiffre 13 des Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques du 29 novembre 2023 sont respectés.			

Autres catégories d'actionnaires importantes	Mobilière Suisse Société d'assurances SA (15 %), HRS Holding AG / Visana Beteiligungen AG / groupe Securitas (10 % chacun), communes (environ 13 %)
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 3 février 2023).
Analyse de l'égalité salariale	Non applicable car la société n'emploie aucun collaborateur.

Entreprise / Institution **MOB – Compagnie de chemin de fer Montreux Oberland bernois SA**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement du MOB : augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes parmi les cadres
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Pierre Rochat, président Nicolas Vauclair, vice-président Fabienne Despot Nicolas Grandjean André Magnin Rolf Marchand François Margot Charles-André Ramseier Laurent Wehrli
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Rolf Marchand
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Georges Oberson
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 398 (année précédente : 377)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation : CHF 3,9 millions, 18,8 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics : – Total : CHF 55,02 millions – Canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 5,90 millions – Prêts : - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 41,94 millions – remboursables : CHF 1,06 million – remboursables à certaines conditions : CHF 40,88 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	93,82	107,69

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	70,43	76,83	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	2,51	2,23	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	1,41	2,7	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	
	Conseil d'administration	1	8	9
	Direction	1	7	8
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	118	118	
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	36	36	
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	10	10	
	Total des rémunérations versées à la direction	1 261	1 449	
	Rémunération du/de la président-e de la direction	263	273	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	180	181	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	La variation enregistrée au niveau du total des rémunérations versées à la direction s'explique par un changement de poste et l'intégration d'une personne supplémentaire au sein de la direction.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance	Le MOB respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			
Autres catégories d'actionnaires importantes	– Confédération suisse : 43,1 % du capital-actions – Canton de Vaud : 17,4 % du capital-actions – Rollyfly S.A. Holding : 7,9 % du capital-actions – Commune de Montreux : 3,7 % du capital-actions – Canton de Fribourg : 3,1 % du capital-actions			

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Le MOB déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. La prochaine analyse aura lieu en 2024.

Entreprise / Institution **RBS - Regionalverkehr Bern-Solothurn AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	– Entretien et extension continus de l'infrastructure – Renforcement de RBS : augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché – Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton – Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
Forme juridique	Société anonyme de droit privé
Membres de l'organe de direction stratégique	Kurt Fluri, Soleure, président et représentant du canton de Soleure Franziska Hügli, Muri bei Bern, vice-présidente Christian Albrecht, Kiesen, représentant du canton de Berne Severin Rangosch, Bremgarten (AG), représentant de la ville de Berne Pol Pudminger, Oberburg David Issler, Zurich Hans Schatzmann, Wangen an der Aare Sandra Vontobel, Meilen
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Christian Albrecht
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Fabian Schmid
Direction et office compétents	Direction des travaux publics et des transports, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 471,8 (année précédente : 465,6)		
Ampleur de l'engagement financier	– Participation : CHF 7,8 millions (valeur nominale), 34,7 % du capital-actions – Indemnités versées par les pouvoirs publics : – Total : CHF 74,93 millions – Canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 21,22 millions – Prêts : - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 202,28 millions – remboursables : CHF 3,44 millions – remboursables à certaines conditions : CHF 198,84 millions		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus d'exploitation (produits nets résultant de livraisons et de prestations) (mio. CHF)	130,20	147,63

	Charges d'exploitation (mio. CHF)	124,15	142,22	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (mio. CHF)	-6,05	5,42	
	Bénéfice annuel (mio. CHF)	4,80	4,11	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	6	8
	Direction	1	6	7
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations patronales aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	63,1	63,1	
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	10	10	
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	7,6	7,6	
	Total des rémunérations versées à la direction	1 503	1462	
	Rémunération du/de la président-e de la direction	282	287	
	Rémunération moyenne par membre de la direction	215	209	
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Il n'y a pas de variations importantes par rapport à l'année précédente.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance	respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.			
Autres catégories d'actionnaires importantes	– Confédération suisse : 31 % du capital-actions – BERNMOBIL : 15 % du capital-actions – Canton de Soleure : 8 % du capital-actions – Privés : 6 % du capital-actions – Ville de Soleure, communes : 5 % du capital-actions			

Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. RBS SA déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. La prochaine analyse aura lieu au printemps 2025.

Entreprise / Institution **Réseau de l'Arc SA (RdA SA)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Le RdA SA ^{13,14} assure la couverture des besoins de la population du Jura bernois en soins aigus somatiques et psychiatriques hospitaliers de base, conformément à l'article 15, alinéas 1 et 2 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11).
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss CO
Membres de l'organe de direction stratégique ¹⁵	Représentants du canton de Berne, désignés par le Conseil-exécutif : - Membre indépendant et président du conseil d'administration : Anthony Picard - Membres proposés par le canton de Berne : Patrick Linder Annamaria Müller - Représentants des médecins, à titre indépendant D^r Nicolas Belleux D^r Jan von Overbeck Représentants du groupe Swiss Medical Network Hospitals SA : Raymond Loretan Antoine Hubert¹⁶ Représentants de Visana Beteiligungen AG : Angelo Eggli¹⁷ Robert E. Leu¹⁸
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucun
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Alexandre Omont
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Année sous rapport : 743,9 (année précédente : 711,9 ¹⁹ selon Swiss GAAP RPC)
---	--

¹³ Le 16 janvier 2023, l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) a changé de raison sociale pour devenir le Réseau de l'Arc (RdA SA). Dans le même temps, la société Visana Beteiligungen AG est entrée au capital-actions, qui a été augmenté.

¹⁴ Dans l'ACE 1239/2016 du 9 novembre 2016, le Conseil-exécutif a désigné centres hospitaliers régionaux (CHR) les sociétés suivantes :

- groupe de l'Île (Insel Gruppe AG) avec ses sites de Berne-Tiefenau, Aarberg, Münsingen et Riggisberg.
- Centre hospitalier Bienne SA,
- Regionalspital Emmental AG,
- SRO Spital Region Oberrhein AG,
- Spital STS AG,
- Spitaler Frutigen Meiringen Interlaken AG.

Le RdA SA, qui constitue une participation cantonale au sens de l'art. 40 LSH, est assimilé à un CHR.

¹⁵ Dominique Sartori a démissionné de sa fonction d'administrateur au 16 janvier 2023.

¹⁶ Antoine Hubert s'est retiré du conseil d'administration pour l'assemblée générale 2024 du RdA SA, lors de laquelle Fabrice Zumbunnen a été désigné pour lui succéder.

¹⁷ Élu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2023

¹⁸ Élu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2023

¹⁹ Compte rendu de l'exercice 2022 : 730,7 (HJB SA et Hôpital de Moutier SA [HdM SA])

Ampleur de l'engagement financier Participation : CHF 1,896 mio (valeur nominale des actions), soit 32,4 % du capital-actions²⁰. Les actions ne sont pas négociées en bourse.
Rémunération du canton pour les prestations fournies : CHF 27,4 mio (contre CHF 25,7 mio en 2022²¹)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation ²²	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Sorties hospitalières	5 031 ²³	4 897
	Points tarifaires ambulatoires	23 988 930	25 447 245
	Indice de casemix	0,758 ²⁴	0,750
	Points tarifaires ambulatoires en psychiatrie	5 207 113	5 140 172 ²⁵
	Journées de soins en psychiatrie	25 952	28 700
	Day mix index (DMI)	1,062 ²⁶	1,058
	Produits d'exploitation (mio CHF)	131,1 ²⁷	149,4
	Charges d'exploitation (mio CHF)	121,5 ²⁸	135,6
	EBITDA (mio CHF)	3,4	3,9
	Résultat annuel (mio CHF)	7,7 ²⁹	-1,4
	Marge EBITDA	2,6 %	2,6%
	Marge EBITDAR	3,7 %	4,2 %
	Degré de liquidité 2	117,8 %	104,6 %
	Degré de couverture des immobilisations 2	82,1 %	100,4 %
	Degré d'autofinancement	58,7 %	73,4 %

²⁰ Le 16 janvier 2023, lors d'une assemblée générale extraordinaire, le capital-actions a été augmenté pour atteindre CHF 5 846 000, ce qui correspond à 5 846 actions nominatives de CHF 1 000 chacune. Depuis, le groupe Swiss Medical Network Hospitals SA détient 35,1 % du capital-actions, le canton de Berne et la société Visana Beteiligungen AG 32,4 % chacun.

²¹ Y compris l'ancienne filiale HdM SA

²² Vu la fusion qui a eu lieu en 2023 entre l'ancien HJB SA, aujourd'hui RdA SA, et l'HdM SA, leurs données sont désormais comptabilisées ensemble. Le périmètre de consolidation a été adapté.

²³ Compte rendu de l'exercice 2022 : 4 836 (HJB SA et HdM SA)

²⁴ Le compte rendu de l'exercice 2022 n'indiquait pas d'indice de casemix commun aux deux hôpitaux (HJB SA et HdM SA).

²⁵ Depuis début 2023, les psychologues-psychothérapeutes travaillant en délégation doivent décompter leurs prestations au moyen de la structure tarifaire pour la psychothérapie psychologique, de sorte que les positions tarifaires relevant du chapitre 02.03 de TARMED ne sont plus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 (date du traitement). Les chiffres ne sont pas donc pas directement comparables.

²⁶ Compte rendu de l'exercice 2022 : 1,0

²⁷ Compte rendu de l'exercice 2022 : CHF 126,3 mio.

²⁸ Compte rendu de l'exercice 2022 : CHF 123,0 mio.

²⁹ Le rapport d'activités 2023 du RdA indique que des événements extraordinaires ont eu des répercussions sur le résultat annuel 2022. La réévaluation de la participation à l'Institut de Radiologie du Jura Bernois SA (IRJB) suite à la coentreprise avec Swiss Medical Network SA, participation qui est passée de 49 % à 100 %, a engendré un gain extraordinaire de CHF 7,4 mio. Le compte rendu de l'exercice 2022 faisait état de CHF 7,6 mio.

Egalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'administration	1	8	9
Direction	1	4	5
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en milliers de CHF (avec frais et débours + cotisations de l'employeur aux assurances sociales [selon rapport sur les indemnités])	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration		(7,5) 100	(9) 199
Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration		49	56
Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)		(6,5) 8 ³⁰	(8) 18 ³¹
Total des rémunérations versées à la direction		(6) 1 519	(5,2) 1 377
Rémunération du/de la président·e de la direction		284	297
Rémunération moyenne par membre de la direction		253	265 ³²
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	L'indemnisation des membres du conseil d'administration (CA) est basée sur l'ACE 1399/2022 du 21 décembre 2022, qui prévoyait une augmentation de l'indemnisation maximale des organes de direction stratégique des centres hospitaliers régionaux, des services psychiatriques régionaux et du RdA SA. Les membres du CA de ce dernier ont perçu globalement une indemnisation de CHF 199 000. A Müller ainsi que A. Picard (président), P. Linder, N. Belleux, J. von Overbeck, A. Egli et R. E. Leu ont reçu l'indemnisation la plus élevée. R. Loretan (vice-président) et A. Hubert n'ont perçu, quant à eux, aucune indemnisation pour la deuxième année consécutive. La rémunération globalement plus élevée que l'année dernière se justifie comme suit : • CA : adaptation de l'indemnisation au montant maximum autorisé et utilisation complète de cette somme en faveur de sept membres au total ; nécessité d'une grande implication de la part des membres dans le projet VIVA ; agrandissement du CA à la suite de l'entrée au capital de Visana Beteiligungen AG. • Direction : publication pour la première fois en 2022 de la rémunération du président au lieu de la plus élevée (celle du directeur médical) ; baisse globale de la rémunération des membres en raison de la réduction de la taille de la direction.		

³⁰ Trois membres du conseil d'administration, à savoir A. Hubert, R. Loretan et D. Sartori, n'ont perçu aucune rémunération dans le cadre de leur mandat d'administrateurs en 2022.

³¹ A. Hubert et R. Loretan n'ont pas perçu de rémunération en 2023 non plus.

³² Au point 5.3.2 du rapport d'activités 2023 du RdA, il est indiqué CHF 267 401.

Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle (point 13 des Lignes directrices sur la gouvernance)	Selon les indications communiquées par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 18 janvier 2024, les principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle inscrits au point 13 des Lignes directrices sur la gouvernance sont respectés.
Autres catégories d'actionnaires importantes	Swiss Medical Network Hospitals SA détient 35,14 % des actions et Visana Beteiligungen AG 32,43 %.
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse a été réalisée en 2022. D'après les renseignements fournis par le RdA SA, les obligations légales en la matière relevant des articles 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ont été respectées.

Entreprise / Institution **Éditions scolaires plus SA**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Élaboration de matériel d'enseignement de qualité sur la base de concepts solides et des plans d'études cantonaux actuels ou à venir au niveau de l'école obligatoire. Fourniture aux écoles du matériel d'enseignement et d'autres supports scolaires avec un bon rapport qualité-prix.
Forme juridique	Société anonyme
Membres de l'organe de direction stratégique	Irene Frei (présidente) Martin Hitz Susanne Müller Werner Schiesser Hansi Voigt
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Susanne Müller
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Dieter Spahni
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 43,0 (année précédente : 36,6) ³³		
Ampleur de l'engagement financier	Le canton de Berne détient 50 % du capital social, qui s'élève à CHF 2,2 millions.		
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation		Année précédente en CHF milliers	Année sous rapport en CHF milliers
	Produit d'exploitation	21 050	22 468
	Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	232	2 578
	Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)	-1 459	618
	Résultat de l'entreprise	-1 674	425
	Total du bilan	16 291	16 342
	Fonds propres	12 358	12 783

³³ Cette augmentation est non seulement due à l'engagement de collaboratrices et collaborateurs supplémentaires, mais aussi à « l'internalisation » d'autrices et d'auteurs engagés jusqu'à présent sur la base de mandats.

	Taux d'autofinancement	76 %	78 %	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	2	3	5
	Direction	1	4	5
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		88	95
	Rémunération du/de la président·e du conseil d'administration		33	37
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président·e)		14	14
	Total des rémunérations versées à la direction		821	1 005
	Rémunération du/de la président·e de la direction		168	266
	Rémunération moyenne par membre de la direction		164	201
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le poste de direction opérationnelle des Éditions scolaires plus SA est resté vacant de janvier à mars 2022. La rémunération du/de la président·e de la direction pour 2022 ne porte donc que sur neuf mois et est donc inférieure, tout comme la rémunération de l'ensemble de la direction et la rémunération moyenne par membre de la direction, à la rémunération pour l'année 2023.			
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements donnés par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 25 mars 2024, les Éditions scolaires plus SA appliquent les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.			
Autres organes importants impliqués	Le canton d'Argovie détient aussi 50 % du capital social.			
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par la Direction compétente et le canton d'Argovie le 26 août 2020) Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 20 octobre 2023)			

Analyse de l'égalité
salariale

La loi sur l'égalité (LEg ; RS 151.1) oblige les organismes employant 100 personnes ou plus à effectuer une analyse de l'égalité salariale. Vu le nombre de personnes employées par les Éditions scolaires plus SA, il n'est pas nécessaire d'effectuer une telle analyse.

Entreprise / Institution **SA Salines Suisses**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société SA Salines Suisses exerce par ses activités le droit régalien des cantons d'importer et de vendre en Suisse du sel et des mélanges de sel contenant 30 % ou plus de chlorure de sodium et de saumure. Ces dernières années, elle a étendu son domaine d'activité à toute la Suisse en reprenant la Saline de Bex (intégration opérationnelle). Les deux entreprises ont fusionné en 2021. Grâce à sa participation, le canton de Berne peut assurer son approvisionnement en sel, en particulier pour l'entretien hivernal des routes qui permet de garantir la mobilité et donc l'activité économique. Les autres produits issus du sel que produit SA Salines Suisses couvrent tous les besoins et domaines d'utilisation de la population suisse.
Forme juridique	Société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations
Membres de l'organe de direction stratégique	Jusqu'au 9 décembre 2022, le conseil d'administration se composait d'au moins 26 membres. Les cantons actionnaires et la Principauté de Liechtenstein étaient tenus de proposer chacun un·e représentant·e à l'assemblée générale. À l'occasion de la réforme réalisée en 2021 et 2022, la société a décidé de réduire le nombre des membres du conseil d'administration de 27 à une fourchette située entre cinq et neuf membres. Le premier conseil d'administration ainsi réduit a été élu le 9 décembre 2022. Membres du conseil d'administration Köbi Frei, président Christian Rathgeb, vice-président Maya Büchi-Kaiser Monica Duca Widmer Patricia Kettner Stephanie Matter Claude Risch Pierre-François Veillon Andrea von Kaenel Comité stratégique – propriétaires, concession, concordat (PCC) : Christian Rathgeb, vice-président du conseil d'administration et du PCC Köbi Frei, président du conseil d'administration Claude Risch, membre du conseil d'administration Comité d'indemnisation et de nomination (CIN) : Patricia Kettner, membre du conseil d'administration et présidente du CIN Maya Büchi-Kaiser, membre du conseil d'administration Monica Duca Widmer membre du conseil d'administration
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	La directrice des finances, Astrid Bärtschi, était représentée au conseil d'administration jusqu'au 9 décembre 2022.
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ch. Hofmeier, directeur général

Direction et office
compétents

Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collabora-
teurs et collaboratrices
(EPT)

Année sous rapport : 245,1 (237,9 en 2022).

Ampleur de l'engage-
ment financier

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 11 164 000. Il est réparti en 11 164 actions nominales entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 1000 chacune. Le canton de Berne dispose de 1480 actions, ce qui représente une part totale de 13,3 %.

Revenus des dividendes pour le canton de Berne : CHF 0,48 (net) (CHF 0 en 2022)

Restitution des taxes de régle : CHF 107 258 (CHF 109 668 en 2022)

La SA Salines Suisses ne répond de ses engagements qu'à concurrence de sa fortune sociale. La société a conclu des assurances responsabilité civile en fonction du type et du volume des risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile des organes pour le conseil d'administration et la direction. D'autre part, la responsabilité telle que définie par le droit des sociétés s'applique selon les dispositions prévues par le Code des obligations.

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Produit des ventes de sel (mio CHF)	104,2	111,9
Bénéfice net (mio CHF)	-5,0	15,8
Total du bilan (mio CHF)	282,0	304
Revenus d'exploita- tion (mio CHF)	98,5	107,3
EBIT (mio CHF)	-7,9	17,1
Degré de couverture des immobilisa- tions 1	104,4 %	499,6 %
Degré de couverture des immobilisa- tions 2	133,5 %	125,7 %
Degré de liquidités 2	377 %	244,79 %

	Part des capitaux propres	72,8 %	72,67 %	
	Consommation d'électricité par tonne de sel (en CHF et en kWh)	21,21 189,13 kWh	28,75 204,94 kWh	
	Stocks de sel au 30.11 (en tonnes)	217 069	196 346	
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	5	4	9*
	Direction	2	5	7
	* Depuis le 9 décembre 2022, le conseil d'administration est en formation réduite. Auparavant, il comptait 27 membres.			
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique ³⁴	Rémunérations en milliers CHF (avec cotisations de l'employeur aux assurances sociales)		Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration		355	349
	Rémunération du·de la président·e du conseil d'administration		67	60
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le·la président·e)		11	36
	Total des rémunérations versées à la direction		1 867	1 675
	Rémunération du·de la président·e de la direction		403	385
	Rémunération moyenne par membre de la direction		244	215
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	À l'occasion de l'AG extraordinaire du 9 décembre 2022, la SA Salines Suisses a élu un nouveau conseil d'administration (qui passe de 27 à 9 membres). La rémunération fixe était auparavant versée au milieu de l'exercice (en juin) après l'AG. En 2022, en sus de ce versement en juin, les anciens membres du CA ont encore reçu 7/12e de la rémunération fixe en décembre. Durant cet exercice, les membres du nouveau CA n'ont pas encore touché de rémunération. L'exercice 2023 est le premier à rendre compte de la rémunération annuelle intégrale du nouveau CA.			

³⁴ Les rémunérations versées au conseil de fondation comprennent les jetons de présence et les indemnités de déplacement. La rémunération du président de la direction comprend les composantes variables.

Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	La société sera interrogée pour la première fois sur le respect de ces principes directeurs lors de l'entretien de controlling de 2024 (consigné).
Autres catégories d'actionnaires importantes	Le canton de Bâle-Ville est le plus important actionnaire, avec 1 523 actions. Le canton de Berne se situe au 2^e rang avec 1 480 actions, et le canton de Zurich au 3^e rang avec 1 361 actions. Le canton de Vaud détient plus de 1 111 actions, tandis qu'avec 48 actions chacun, les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Obwald et de Nidwald disposent des plus petites parts du capital. La Principauté de Liechtenstein détient 53 actions. Selon le rapport de gestion de 2023, les Salines Suisses détiennent les participations suivantes : – Rheinsalz AG, Pratteln (55 %) – Agrosal GmbH, Heilbronn D (45 %)
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée le 15 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée le 15 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale remonte à 2021. Selon les renseignements fournis par la SA Salines Suisses, cette dernière satisfait aux obligations légales énoncées aux articles 13 ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **SA SelfFin Invest**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Cette société a pour buts le financement, l'administration et l'exploitation de biens, de participations et de droits. Elle réalise principalement toutes sortes d'opérations financières, commerciales et de financement, notamment dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. En 2013, la SA Salines Suisses a externalisé des placements financiers dans sa filiale SelfFin Invest SA. Cette opération avait d'une part pour objectif de séparer l'activité opérationnelle des Salines Suisses de l'administration et de l'exploitation des réserves financières stratégiques afin de renforcer la transparence. D'autre part, elle visait à créer les conditions nécessaires pour que le canton de Vaud puisse participer de manière appropriée à la SA Salines Suisses et adhérer à la Convention intercantonale sur la vente du sel en Suisse. Dans un deuxième temps, il était prévu de répartir entre les cantons actionnaires (Principauté de Liechtenstein exclue) la participation détenue dans la nouvelle société, par le biais d'une distribution extraordinaire de dividendes sous forme d'actions. Enfin, dans un troisième temps, la SA Salines Suisses a acquis 1 000 actions propres auprès des cantons actionnaires, afin de les transférer au canton de Vaud en tant que nouvel actionnaire. La SA SelfFin Invest sert à financer les investissements des Salines Suisses pour la durée de la prochaine concession.
Forme juridique	Société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des obligations
Membres de l'organe de direction stratégique	Le conseil d'administration se compose des six membres suivants : Urs Janett, président Markus Dieth, vice-président Christian Rathgeb Tanja Soland Anton Lauber Ernst Stocker
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	-
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Urs Ch. Hofmeier, président de la direction
Direction et office compétents	Direction des finances, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	La gestion de la fortune incombe au personnel de la société ainsi qu'à des collaborateurs et collaboratrices de la SA Salines Suisses. Les années précédente, une personne des Salines Suisses travaillait pour la SA SelfFin Invest. Ce n'est plus le cas en 2023.
---	--

Ampleur de l'engage-
ment financier

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 10 millions. Le canton de Berne possède 1 596 actions d'une valeur nominale de CHF 1 000 chacune.
Revenus des dividendes pour le canton de Berne : CHF 1,7 million (0 en 2022).

La société SA SelfFin Invest ne répond de ses engagements qu'à concurrence de sa fortune sociale. La société a conclu des assurances responsabilité civile en fonction du type et du volume des risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile des organes pour le conseil d'administration et la direction. D'autre part, la responsabilité telle que définie par le droit des sociétés s'applique selon les dispositions prévues par le Code des obligations.

Indicateurs clés relatifs à
l'exploitation

Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
Bénéfice annuel (mio CHF)	- 6,3	3,3
Revenus finan- ciers (mio CHF)	4,0	5,6
Actif immobilisé (mio CHF)	102,5	92,3
Total du bilan (mio CHF)	134,1	137,9
EBIT	- 0,4	- 0,46
Degré de couverture des immobilisations 1	130,5 %	148,4 %
Rendement des capitaux propres	- 4,7 %	2,4 %

Égalité des genres dans
les organes de direction
opérationnelle et straté-
gique

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil d'adminis- tration	1	5	6
Direction	1	1	2

Présentation des rému-
nérations des organes de
direction opérationnelle
et stratégique³⁵

Rémunérations en milliers CHF (avec cotisations de l'employeur aux assurances so- ciales)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil d'administration	9	20
Rémunération du·de la président·e du conseil d'administration	1,5	9

³⁵ Les rémunérations versées au conseil de fondation comprennent les jetons de présence et les indemnités de déplacement. La rémunération du président de la direction comprend les composantes variables.

	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le·la président·e)	1,5	2
	Total des rémunérations versées à la direction ³⁶	-	-
	Rémunération du·de la président·e de la direction ⁴	-	-
	Rémunération moyenne par membre de la direction ⁴	-	-
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	L'augmentation de la rémunération du conseil d'administration par rapport à l'année précédente vient du fait que le président du conseil représente depuis 2023 le comité Investissements (conformément au règlement), aux séances duquel il participe (1 à 2 par mois). Ses jetons de présence augmentent en conséquence.		
Respect des principes directeurs de rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle définis au chiffre 13 des Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques	Compte tenu du niveau des rémunérations, la société n'est pas explicitement interrogée sur le respect de ces principes directeurs.		
Autres catégories d'actionnaires importantes	Canton ZH : 1 468 actions Canton BS : 1 388 actions Canton AG : 800 actions Les actionnaires de la SA SelfFin Invest sont exclusivement les cantons (Vaud excepté).		
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée le 15 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée le 15 décembre 2022)		
Analyse de l'égalité salariale	Voir les indications à ce propos concernant la SA Salines Suisses.		

³⁶ Les rémunérations de la direction et de son·sa président·e sont comprises dans les rémunérations qui leur sont versées dans le cadre de leur engagement à la SA Salines Suisses. Cette dernière les facture à la société SelfFin Invest SA.

Entreprise / Institution **Spital Netz Bern Immobilien AG (SNBI AG)**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	La société SNBI AG fait partie du groupe de l'Île (Insel Gruppe AG). Elle est la propriétaire des immeubles de l'ancien centre hospitalier régional Spitalnetz Bern AG. Ces infrastructures, gérées par le groupe de l'Île, font l'objet de contrats de location à long terme fondés sur les coûts.
Forme juridique	SA au sens des articles 620 ss du Code des obligations (CO)
Membres de l'organe de direction stratégique	Le conseil d'administration de la société SNBI AG est identique à celui du groupe de l'Île.
Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique	Aucun
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	La société SNBI AG est dotée de la même présidence que le groupe de l'Île.
Direction et office compétents	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices (EPT)	Aucun		
Ampleur de l'engagement financier	Valeur nominale des actions :		CHF 8,3 mio
Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Revenus des immeubles (mio CHF)	8,0	12,8
	Charges d'exploitation (mio CHF)	1,5	1,6
	Résultat annuel (mio CHF)	0,2	-0,3
	EBITDA	81,3 %	87,6 %
	EBITDAR ³⁷	81,3 %	87,6 %
	Degré de liquidité 2	487,0 %	1 876,5 % ³⁸
	Degré de couverture des immobilisations 2	112,3 %	125,8 %
	Degré d'autofinancement	97,4 %	99,2 %

³⁷ La société SNBI AG ne loue pas de biens immobiliers.

³⁸ L'écart de liquidité est une conséquence des fermetures des hôpitaux de Münsingen et de Tiefenau au cours de l'exercice 2023.

Egalité des genres dans les organes de di- rection opérationnelle et stratégique	La représentation des genres correspond à celle du groupe de l'Île : voir le compte rendu concernant celui-ci (premier cercle).
Présentation des rému- nérations des organes de direction opération- nelle et stratégique	Les rémunérations sont gérées et financées globalement par le groupe de l'Île. Il n'est versé aucune autre indemnité.
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	
Autres catégories d'ac- tionnaires importantes	Aucune
Instruments de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvée par le Conseil-exécutif le 21 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La société SNBI AG n'emploie pas de personnel en son nom propre.

Entreprise / Institution **Fondation Ballenberg**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Peter Flück (président) Bernadette Hänni Anita Abächerli Ivan Buck Hans Ulrich Glarner Peter Knutti Daniel Schild Manuel Strasser Ursula Trunz
Représentant.e.s du canton dans l'organe de direction stratégique	Hans Ulrich Glarner
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Martin Michel
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture
Indicateurs (public)	
Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 60 (année précédente : 60)

Ampleur de l'engagement financier ³⁹	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 1 225 000 (année précédente : CHF 1 225 000) Subvention pour le projet d'un nouveau bâtiment d'accueil et d'une nouvelle surface d'exposition à l'entrée ouest : CHF 320 000 (année précédente : CHF 600 000) Subvention pour l'acquisition d'un train transportant des personnes : CHF 350 000 Subvention pour le remplacement du dispositif de chauffage : CHF 140 502
---	--

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport
	Nb de visiteurs·euses	195 878	187 947
	Degré de couverture des coûts I (recettes générées sans subvention cantonale par rapport aux charges totales)	89,45 %	88,92 %
	Degré de couverture des coûts II (recettes générées sans subvention publique par rapport aux charges totales)	85,05 %	83,08 %
	Charges totales (CHF)	11 371 300	10 855 717
	Bénéfice sur l'année (CHF)	5540	6496

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
Conseil de fondation	3	6	9
Direction	1	2	3

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président·e du conseil de fondation et la direction)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
Total des rémunérations versées au conseil de fondation ⁴⁰		60	57
Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation		50	46
Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e) ⁴¹		1	1

³⁹ Les subventions versées en plus des subventions d'exploitation sont des subventions d'investissement qui, selon le contrat de prestations, ne sont pas comprises dans les subventions d'exploitation.

⁴⁰ Y compris forfait pour les jetons de présence et les frais de déplacement

⁴¹ Arrondi au millier de francs

	Total des rémunérations versées à la direction ⁴²	296	323
	Rémunération du/de la président·e de la direction	176	185
	Rémunération moyenne par membre de la direction	99	108
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le président du conseil de fondation a été chargé par les autres membres de la fondation de diriger le projet « Westside » (nouveau bâtiment d'accueil et nouveau dépôt ainsi que nouvelle surface d'exposition à l'entrée ouest). La rémunération de cette tâche s'élève à TCHF 7. En outre, il reçoit, ou plus précisément son entreprise FS Impuls GmbH reçoit, une indemnité de TCHF 34 pour la responsabilité qu'il assume en matière de recherche/récolte de fonds, à l'instar de l'année précédente. Des jours de vacances non pris ont été payés au président de la direction fin 2023. Par ailleurs, les autres membres de la direction ont travaillé en 2023 à un taux d'occupation plus élevé que l'année précédente.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes directrices	Selon les renseignements donnés par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 5 juillet 2023, la fondation Ballenberg applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opérationnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		
Autres organes importants impliqués	Confédération		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les éléments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et la fondation Ballenberg. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2023 sur la base de l'article 2a de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu ; RSB 641.111). Selon les informations fournies par la fondation Ballenberg, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		

⁴² Les frais liés au siège de la direction sont rémunérés sur mandat.

Entreprise / Institution **STI Holding AG**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton

- Entretien et extension continus de l'infrastructure
- Renforcement de la société STI Holding AG : augmentation de la qualité, de l'orientation clientèle, de la productivité et donc de la compétitivité sur le marché
- Soutien de la stratégie de mobilité globale et de la stratégie énergétique du canton
- Maintien et création de postes de travail qualifiés, conditions de travail modernes et équitables, augmentation de la part des femmes aux postes à responsabilités
- Depuis le passage à une structure de holding en 2019, le canton conserve sa part dans la société mère, STI Holding AG. L'intérêt du canton réside en premier lieu dans le maintien de la valeur de la participation et dans le transport régional de voyageurs, raison pour laquelle le présent reporting présente la situation de la société STI Bus AG.

Forme juridique Société anonyme de droit privé

Membres de l'organe de direction stratégique

Hans Rudolf Zaugg (président)
Stefan Schneeberger (vice-président)
Peter Balmer
Susanne Huber

Représentant-e-s du canton dans l'organe de direction stratégique

aucun·e

Présidence de l'organe de direction opérationnelle

Thomas Wegmann

Direction et office compétents

Direction des travaux publics et des transports

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)

Année sous rapport : 278 (année précédente : 297)

Ampleur de l'engagement financier

- Participation : 392 500 CHF, 24,53 % du capital-actions
- Indemnités versées par les pouvoirs publics :
 - Total : CHF 28,20 millions
 - Canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 20,57 millions
- Prêts :
 - Prêts d'investissement du canton de Berne (tiers communal compris) : CHF 0
 - remboursables : CHF 0
 - remboursables à certaines conditions : CHF 0

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rapport	
	Revenus d'exploitation (mio. CHF)	51,70	52,8	
	Charges d'exploitation (mio. CHF)	46,57	48,05	
	Résultat d'exploitation (EBIT) (CHF)	652 360	375 282	
	Bénéfice annuel (CHF)	771 256	1 054 206	

Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total
	Conseil d'administration	0	3	3
	Direction	0	5	5

Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration	65	45
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration	20	20
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)	15	15
	Total des rémunérations versées à la direction	1082	551
	Rémunération du/de la président-e de la direction	267	191
	Rémunération moyenne par membre de la direction	216	196

Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	La baisse des rémunérations de la direction résulte de la modification de la structure de l'entreprise au 1 ^{er} janvier 2023.
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance	respecte les Lignes directrices en matière de rémunération des organes de direction opérationnels et stratégiques conformément au chiffre 13 des lignes directrices sur la gouvernance.

Autres catégories d'actionnaires importantes	– Communes : 28,41 % du capital-actions – AEK Sparkasse : 22,33 % du capital-actions – Privés : 11,14 % du capital-actions – Actions non enregistrées (actionnaires non connus) : 13,59 % du capital-actions
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022) Stratégie de surveillance (approuvé par la Direction compétente le 8 décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. STI AG déclare respecter les obligations légales découlant de l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes.

Entreprise / Institution **Swisslos**

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Swisslos Loterie Intercantonale exploite des jeux d'argent sur mandat des cantons signataires conformément à la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAR), au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) et à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des jeux d'argent (IKV). Les cantons affectent l'intégralité des bénéfices nets des jeux d'argent à des buts d'utilité publique dans les domaines culturel, social et sportif (art. 125, al. 1 LJAr, art. 26 de la loi cantonale sur les jeux d'argent [LCJAR]).
Forme juridique	Société coopérative selon les articles 828 et suivants du Code des obligations (CO)
Membres de l'organe de direction stratégique	L'assemblée générale se compose de membres du gouvernement de tous les cantons germanophones, du Tessin (un par canton) et de la principauté du Liechtenstein. Conseil d'administration : Josef Dittli, conseiller aux États UR (président) Paul Signer, conseiller d'État AR (vice-président) (jusqu'à fin 2023) Guido Graf, conseiller d'État LU Hans-Jürg Käser, ex-conseiller d'État BE (jusqu'à fin 2023) Dr. Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État SH Ernst Stocker, conseiller d'État ZH Benedikt Würth, conseiller aux États SG
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Hans-Jürg Käser, ex-conseiller d'État BE (jusqu'à fin 2023)
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Roger Fasnacht
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Secrétariat général

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 180 (année précédente : 177)		
Ampleur de l'engagement financier	-		
Indicateurs clés	Indicateur (mio. CHF)	Année précédente	Année sous rapport
	Produit brut des jeux	737	738
	Bénéfice net à répartir	490	511
	issu du secteur des lotos	302	287
	issu du secteur des billets	100	125

	issu du secteur des paris sportifs	88	99
	à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport en faveur de Swiss Olympic, du football et du hockey sur glace suisses et de l'Aide sportive	56	56
	aux fonds de loterie cantonaux	434	455
	dont au canton de Berne	68,7	70,4
	Charges d'exploitation	83,6	86,3
	Bénéfice	483	518
Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
			Total
	Conseil d'administration	1	6
	Direction	1	6
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales)	Rémunérations année précédente	Rémunérations année sous rapport
	Total des rémunérations versées au conseil d'administration ⁴³	149	138
	Rémunération du/de la président-e du conseil d'administration		
	Rémunération moyenne par membre du conseil d'administration (sans le/la président-e)		44
	Total des rémunérations versées à la direction	2 613	2 101
	Rémunération du/de la président-e de la direction		
	Rémunération moyenne par membre de la direction		38
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Le nombre de séances du conseil d'administration a diminué par rapport à l'année précédente, tout comme le nombre de membres de la direction.		
Respect des principes directeurs de la rémunération des organes de direction stratégique et	Il n'y a pas eu d'entretien de controlling ; la société coopérative, qui regroupe 20 cantons, ne prévoit pas d'entretiens de controlling.		

⁴³ Dont CHF 56 (année précédente : CHF 60) sont allés directement aux cantons (membres du conseil d'administration qui sont également conseillers d'État).

⁴⁴ Swisslos estime que les bases légales dans le domaine des jeux d'argent (CJA, IKV, Cst., LJA) constituent son cadre de surveillance contraignant et qu'elle n'est donc pas dans l'obligation de divulguer l'intégralité des rémunérations.

opérationnelle en vertu
du chiffre 13 des Lignes
directrices

Autres organes importants impliqués	Les autres cantons suisses alémaniques, le Tessin et la principauté du Liechtenstein
Instrument de pilotage	Stratégie de propriétaire et stratégie de surveillance (approuvées par la Direction compétente le 1 ^{er} décembre 2022)
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2021. Selon les informations fournies par Swisslos, les obligations légales prévues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.

Entreprise / Institution

Zentrum Paul Klee - Maurice E. and Martha Müller Foundation

Informations générales (public)

But de l'engagement du canton	Encouragement des activités culturelles et protection du patrimoine culturel Selon l'article 48 de la Constitution du canton de Berne (ConstC), le canton et les communes facilitent l'accès à la vie culturelle. Ils encouragent la création et les échanges culturels en prenant en considération toutes les parties de la population et la diversité culturelle du canton. Selon les articles 2, 4 et 5 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'encouragement des activités culturelles vise notamment à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles, ainsi qu'à accroître l'attractivité du canton. Le canton encourage la culture sous toutes ses formes d'expression, notamment la littérature, la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la photographie, le cinéma, les arts appliqués et le design ainsi que l'architecture. Il soutient en particulier la création culturelle, la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur de biens culturels, la présentation et la diffusion d'œuvres et d'offres culturelles, les échanges culturels, la documentation et l'information. Le canton soutient les actrices et les acteurs culturels ainsi que les institutions et les organisations culturelles au moyen de subventions et par d'autres mesures appropriées. La protection du patrimoine culturel dans les musées se fonde sur les articles 2 et 11 de la loi sur la protection du patrimoine (LPat) et l'article 6 de l'ordonnance sur la protection du patrimoine (OPat).
Forme juridique	Fondation
Membres de l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Alex Wassmer Janine Aebi-Müller Dr. Marcel Brühlhart Franziska Burkhardt Mark Ineichen Peter Keller Franz Krähenbühl Barbara Luginbühl-Sieber Ueli Winzenried
Représentant·e·s du canton dans l'organe de direction stratégique	Jonathan Gimmel (président) Dr. Marcel Brühlhart Alex Wassmer
Présidence de l'organe de direction opérationnelle	Dr. Nina Zimmer
Direction et office compétents	Direction de l'instruction publique et de la culture, Office de la culture

Indicateurs (public)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs (EPT)	Année sous rapport : 49,12 (année précédente : 48) (rémunération au mois), 7,72 (rémunération à l'heure)
Ampleur de l'engagement financier	Subvention d'exploitation annuelle : CHF 6 218 000 (année précédente : CHF 6 318 000)

Réalisation de la remise en état en matière de technique du bâtiment et de
technique de sécurité : CHF 1 800 000 (année précédente :
CHF 1 100 000)

Indicateurs clés relatifs à l'exploitation	Indicateur	Année précédente	Année sous rap- port	
	Nb total de visiteurs·euses du Zentrum Paul Klee	139 916	167 187	
	dont nb de visiteurs·euses des expositions	97 758 ⁴⁵	151 000	
	Nb de manifestations pour les adultes (p. ex. visites guidées publiques, entretiens avec des artistes, visionnages d'images, ateliers, introductions)	334	280	
	Degré de couverture des coûts (recettes générées par rapport aux charges totales)	49 %	57 % ⁴⁶	
	Charges totales (CHF)	10 999 254	10 173 184	
	Perte annuelle (CHF)	96 230	992 967	
	Égalité des genres dans les organes de direction opérationnelle et stratégique		Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Conseil de fonda- tion		3	7	10
Direction		3	2	5
Présentation des rémunérations des organes de direction opérationnelle et stratégique	Rémunérations en CHF milliers ⁴⁷ (y c. cotisations de l'employeur aux assurances sociales et indemnités forfaitaires pour le/la président·e du conseil de fondation et la direction)	Rémunéra- tions année précédente	Rémunéra- tions année sous rapport	
	Total des rémunérations versées au conseil de fondation (50 %)	29	29	
	Rémunération du/de la président·e du conseil de fondation (50 %)	29	29	
	Rémunération moyenne par membre du conseil de fondation (sans le/la président·e)	0	0	
	Total des rémunérations versées à la direc- tion (50 %)	542	568	

⁴⁵ Année précédente (2022) : nombre de personnes ayant visité les expositions

⁴⁶ Dont effet unique dû au passage à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC

⁴⁷ Les membres de la direction et le conseil de fondation travaillent pour la fondation faîtière Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee. Les rémunérations versées (à l'exception de celles des conservatrices en chef) sont réparties à parts égales entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee.

	Rémunération du/de la président·e de la di- rection (50 %)	151	159
	Rémunération moyenne par membre de la direction (50 %)	108	114
Justification des écarts par rapport à l'exercice antérieur	Aucun écart significatif.		
Respect des principes di- recteurs de la rémunéra- tion des organes de direc- tion stratégique et opéra- tionnelle en vertu du chiffre 13 des Lignes di- rectrices	Selon les renseignements donnés par l'organe de direction stratégique lors de l'entretien de controlling du 5 juillet 2023, le Zentrum Paul Klee applique les principes directeurs de la rémunération des organes de direction opéra- tionnelle et stratégique qui sont définis au chiffre 13 des Lignes directrices.		
Autres organes impor- tants impliqués	Aucune		
Instrument de pilotage	Il est renoncé à l'élaboration d'une stratégie de propriétaire, car les élé- ments essentiels que doit comprendre une telle stratégie sont contenus dans le contrat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et la Zentrum Paul Klee – Maurice E. and Martha Müller Foundation. Stratégie de surveillance (approuvée par la Direction compétente le 16 juin 2022, mise à jour le 6 mars 2023).		
Analyse de l'égalité salariale	La dernière analyse de l'égalité salariale a été réalisée en 2022. Selon les informations fournies par le Zentrum Paul Klee, les obligations légales pré- vues par l'article 13a ss de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1) ont été respectées.		